

SAISINE DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

MOTIF DE LA SAISINE : COMPTE EPARGNE TEMPS

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE :

- **Projet de délibération**

COLLECTIVITE OU ETABLISSEMENT PUBLIC :

.....

Nombre d'agents titulaires :

Nombres de contractuels de droit public :

Nombres de contractuels de droit privé (CAE, apprenti...):

Instauration du compte épargne temps : OUI NON

Modification du compte épargne temps : OUI NON

Les modifications portent sur les articles suivants :

Consultation préalable des agents : OUI NON

Nature des congés alimentant le compte épargne temps :

- Congés annuels (au- delà de 20 jours par an):
- RTT :
- Repos compensateurs :

Date limite d'alimentation du compte épargne temps :

Date d'information des agents sur la situation de leur compte épargne temps :

Modalités d'utilisation des jours épargnés :

Absence de délibération autorisant l'indemnisation ou la prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle (RAFP) des droits épargnés : les jours épargnés ne peuvent être pris que sous forme de congé

OU

- Délibération autorisant :
 - Indemnisation forfaitaire :
 - Prise en compte au titre du RAFP :

Délibération organisant, par convention, la compensation financière dans le cas de mutation, détachement ou intégration d'un fonctionnaire : OUI NON

Fait à, le

Cachet et signature de l'Autorité Territoriale

AVIS DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES AGENTS :

- FAVORABLE A L'UNANIMITÉ
- FAVORABLE A LA MAJORITÉ
- DÉFAVORABLE A L'UNANIMITÉ
- DÉFAVORABLE A LA MAJORITÉ

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES ELUS :

- FAVORABLE A L'UNANIMITÉ
- FAVORABLE A LA MAJORITÉ
- DÉFAVORABLE A L'UNANIMITÉ
- DÉFAVORABLE A LA MAJORITÉ

COMMENTAIRES / OBSERVATIONS DES REPRESENTANTS :

Fait à YZEURE, le

Le Secrétaire,

Le Secrétaire Adjoint,

Le Président,